

Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! (Partie 1)

 reseau-salariat.info/881077f7d3805a456d4f7c3f33795f07

Rappel : **Manuel Valls** avait proposé de fusionner les minima sociaux (RSA, AAH, ASS, etc.) pour 2018 et d'ouvrir le débat sur le Revenu Universel de Base (RUB) à partir du rapport **Sirugue** qui propose 3 scénarios pour "réformer" l'ensemble des 10 minima sociaux qui sont versés à 4 millions d'allocataires. Après quoi, la primaire de "la belle alliance populaire" a désigné **Benoît Hamon** comme candidat du PS en s'étant fait le héraut d'un revenu de base, défendu notamment par **Dominique Méda** et **Guy Sorman**, mais critiqué par **Robert Castel** et **Paul Jorion** ! C'est dire si ce thème, initialement propulsé par la Commission Européenne, s'est invité au menu des prochaines élections présidentielle et législative.

Qu'est-ce que le DRUG (Droit à un Revenu Universel Garanti) ?

Si le salaire à vie est immédiatement associé au **Réseau Salariat** depuis le passage de Bernard Friot à **Ce soir ou jamais** de Taddéï en juin 2013 (cf. <http://revenudebase.info/2013/06/11/bernard-friot-contre-revenu-de-base/>), qu'en est-il de cette nouvelle drogue que nous nommerons le DRUG (le "**Droit à un Revenu Universel Garanti**") ? Cette mesure est prônée en France par des gens très divers, de la droite à une certaine "gauche" bien pensante qui se prétend révolutionnaire : C. Boutin (un revenu minimum qu'on dénommera "*de survie*": 200 €/mois de la naissance jusqu'à 18 ans et 400 €/mois pour les adultes jusqu'à leur mort), D. de Villepin (cf. note 17), Y. Cochet et par le mouvement décroissant Utopia (transversal au PS, au PG et à EELV qui s'est rallié au RUG).

Historique du revenu d'existence ou de subsistance :

Selon ses défenseurs, cette idée (du DRUG) aurait été en germe dans *l'Utopie* (1516) de **Thomas More**, puis dans la conception qu'avait **Grotius** en 1625, pour qui la terre était une propriété commune à tous. Mais c'est le quaker **Thomas Paine** qui l'aurait formulée plus précisément en 1797 dans *La justice agraire* : une dotation inconditionnelle des produits des ressources naturelles devait être octroyée à tout individu atteignant l'âge adulte.

Simultanément, l'Angleterre post-Elisabéthaine rurale était confrontée à une extrême pauvreté, due notamment aux multiples **Acts d'enclosure** (entre 1727 et 1815, le Parlement vota plus de 5 000 *acts* les autorisant) qui privatisèrent la propriété d'usage de champs communaux pour y développer le pacage des moutons. Jusqu'en 1795, les pauvres (*poor*) étaient obligés de travailler pour recevoir salaire : seuls les indigents (*pauper*) et les pauvres qui n'avaient pas pu trouver de travail avaient droit de bénéficier d'une allocation de secours, qui n'était en aucun cas un complément de salaire. A cette époque, les aristocrates terriens définissaient comme pauvre toute personne n'ayant pas de revenus suffisants pour vivre dans l'oisiveté. Or en 1795, les notables de **Speenhamland** instituèrent (jusqu'à ce qu'un amendement à la **loi des pauvres** ne l'abrogeât en 1834) un "**système des secours**", basé sur le "**droit de vivre**", donc tout à fait similaire au "droit d'exister" prôné par les partisans du DRUG : afin d'éviter que les soulèvements populaires de la Révolution française ne se propagent en Angleterre, ce système paternaliste accorda charitablement un minimum vital aux serfs qui, (faut-il le rappeler ?) étaient *constraints*, de travailler et d'habiter sur le territoire de leur paroisse, avec interdiction de vagabonder, donc de la quitter (cf. note 2).

Ainsi, à partir de 1795, ce "système des secours" accorda aux serfs, qu'ils aient ou non un emploi et si leurs salaires étaient inférieurs à leur revenu familial (s'ils travaillaient), un revenu indexé sur le prix du pain et fonction de leurs charges familiales. Et ce "système des secours" était géré par les paroisses qui avaient mission de collecter les fonds nécessaires en percevant taxes et impôts sur tous les propriétaires terriens et locataires (riches ou non), en proportion du loyer de la terre ou de leurs habitations : à vous d'actualiser cette mesure fiscale en remplaçant paroisses par Etat, propriétaires terriens par entreprises et en élargissant l'assiette de recouvrement des taxes et impôts ! C'est dire la modernité qui habite l'esprit du DRUG ... Pour être plus

explicite, la fonction sociale réelle du DRUG ne serait-elle pas similaire à celle du "système des secours" de **Speenhamland** : réduire la misère qu'on ne saurait voir en achetant la paix sociale afin de chercher à maintenir l'ordre économique et social ancien.

Cette idée d'un "**droit d'existence**" sera reprise dans des phalanstères créés à l'initiative de **Charles Fourier** qui les préconisera en 1829 dans **Le Nouveau Monde industriel et sociétaire** : l'oisiveté n'était toutefois pas de mise dans ces unités de production et de consommation car le travail y était "librement" choisi, donc "libérateur". A l'inverse, **Paul Lafargue** ayant publié son "**Droit à la paresse**" en 1883, **Joseph Charlier** répond en 1894 à l'objection, fréquemment avancé (encore actuellement par les adversaires du DRUG), qu'il inciterait à la paresse : "*Tant pis pour les paresseux qui ne veulent pas travailler, ils devront se contenter de ce minimum*". Et en 1932, **Bertrand Russel** préconise de réduire massivement la durée du travail (mais pour tous) et affirme que 4 heures de travail journalier suffiraient pour faire vivre toute la population dans un confort "suffisant", le reste du temps pouvant être consacré aux loisirs et à l'oisiveté, qui serait consacrée à la pratique de toutes les formes de culture.

Après la guerre, **James Tobin** (cf. la taxation des transactions financières) lance un appel en 1968 avec P. Samuelson, J. Galbraith et 1200 autres économistes pour défendre sa proposition de *demogrant* incluse dans le programme de G. McGovern, dont il est un conseiller lors de la campagne pour la présidentielle de 1972. Le très libéral **Milton Friedman** s'y rallie et l'inclue dans son idée d'impôt négatif : pour Friedman, il s'inscrit comme une subvention aux entreprises et doit permettre le démantèlement de toute protection sociale.

Après la défaite de McGovern, il faudra attendre les années 1980 pour qu'en Belgique un groupe de chercheurs et de syndicalistes crée le **collectif Charles Fourier** autour de l'économiste et philosophe **Philippe Van Parijs** : c'est un des premiers théoriciens de ce qu'il appelle "**l'allocation universelle**", qui "*est là pour aider à augmenter le temps de loisir au Nord, [...] et sert à transférer de la richesse au Sud*". Un colloque organisé en 1986 à l'Université catholique de Louvain crée le **BIEN** (**B**asic **I**ncome **E**uropean **N**etwork = Réseau Européen pour le Revenu de Base) dont un des fondateurs, **Yoland Bresson** crée en 1989, l'**AIRE** (**A**ssociation pour l'**I**nstauration d'un **R**evenu d'**E**xistence). Le **BIEN** deviendra mondial en 2004 (**B**asic **I**ncome **E**arth **N**etwork) : l'un de ses fondateurs, **Guy Standing**, économiste à l'OIT, participera au lancement d'un revenu garanti en Inde en 2011.

Dans la version social-libérale du *care* anglo-saxon, le revenu de base devrait être selon **Bertrand Russel** "*suffisant pour couvrir les besoins primaires*" sans travailler (on retrouve le minimum vital), mais sans que ces besoins primaires (variables d'un individu à l'autre) soient clairement définis : il devrait permettre de vivre "modestement" en quittant la sphère du consumérisme, de la consommation effrénée d'appareils programmés pour être jetés bien qu'ils ne soient pas obsolètes. Mais le revenu de base ne vise pas à supprimer le capitalisme : la plupart de ses promoteurs cherchent tout au plus à le réformer en redistribuant les richesses autrement (sans se préoccuper ni du comment et encore moins du pourquoi elles sont produites puisque ce serait le rôle du ... marché) même si certains, en cherchant à réduire pieusement les inégalités, associent ce revenu minimum vital à un revenu *maximum*.

En Allemagne, le débat s'est développé avec **Suzanne Wiest** qui se mobilise après que ses allocations familiales aient été incorporées à son revenu imposable alors qu'elle était assistante maternelle et vivait dans une roulotte pour économiser un loyer. Après sa rencontre avec **Daniel Häni** et **Enno Schmidt**, fondateurs en Suisse alémanique du réseau "Initiative grunde-inkommen", elle lance une pétition qui rencontre un vif succès jusqu'à la diffusion de leur film "**Le revenu de base**" (2008) : ils y montrent que le revenu des allemands ne proviendrait directement du travail qu'à hauteur de 41% seulement (les allemands travailleraient donc si peu que ça ?), alors que le revenu des français en 2005 dépendrait à 30% de la redistribution (allocations diverses). Ainsi, "l'Etat providence", quoiqu'en disent les néolibéraux serait loin d'être mort, puisque la part des "prélèvements" obligatoires (qui n'étant pas ponctionnés sur le Capital, devraient plutôt être qualifiés de suppléments) s'est accrue considérablement sous les présidents Mitterrand, Chirac et Sarkozy.

En France, c'est **Oliver Seeger**, un ancien de la coopérative agricole communautaire de Longo Maï instituée après 1968 dans les Alpes de Haute Provence, qui réalise la version française du "**revenu de base**", et qui va récuser l'idée selon laquelle les partisans du revenu de base constitueraient une avant-garde révolutionnaire :

"le revenu garanti permet en fait de laisser les gens libres, pour une fois. De ne pas penser à leur place, de ne pas leur prêmâcher une idéologie qu'ils seraient condamnés à suivre". La belle fable naïve et libertaire que voilà ! Comme si "les gens" pouvaient réfléchir librement par eux-mêmes sans avoir à choisir entre des idéologies opposées, celle du revenu de base (qu'on ne devrait même pas leur présenter de peur qu'ils puissent être "condamnés à la suivre", on ne voit pas trop comment ?) et celle du consumérisme médiatique qui n'hésite pas à nous endoctriner !

En 1988, lors de la création du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) par le gouvernement **Rocard** (réformateur social-libéral qui aura anticipé le DRUG), le rapporteur de la loi, un certain **J.-M. Belorgey**, contestait d'ailleurs que l'attribution du RMI puisse être conditionnée à des "efforts d'insertion" : car pouvait-on parler d'un "droit" pour un revenu dont l'obtention était conditionnée en contrepartie par un examen devant une commission d'attribution ? Lors de la lutte contre le CIP (Contrat d'Insertion Professionnelle) de **Balladur** se crée à Paris en 1994, le **CARGO** (Collectif d'Agitation pour le Revenu Garanti Optimal) qui s'intègre ensuite à **AC!** (Agir ensemble contre le Chômage) qui participe du mouvement de chômeurs de l'hiver 97-98. A la même époque, le philosophe écologiste **A. Gorz** se rallie au revenu garanti qui trouve aussi un écho jusqu'au sein du mouvement altermondialiste avec **I. Ramonet**. Le sociologue **Alain Caillé**, fondateur du **MAUSS** (Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales), puis du **Manifeste Convivialiste**, y adhère. Puis, à partir de 2003, des intermittents du spectacle, dont le régime d'indemnisation est remis en cause, militent pour la généralisation de leur régime à l'ensemble de la population : le maire du IV^{ème} arrondissement de Paris, **C. Girard**, plaidera pour l'instauration progressive d'un revenu social garanti au congrès du PS en octobre 2012. Et plus récemment, le maire PS d'Ambilly, **Guillaume Mathelier** (qui insiste sur l'importance à ses yeux d'exister) est l'auteur d'une thèse consacrée au revenu universel d'existence. Ce "Docteur en théorie politique" (excusez du peu) a publié un appel avec un autre député PS (**E. Rihan Cypel**) pour que "*le revenu d'existence soit au cœur de la campagne présidentielle de 2017*". Mais, il avouera, lors d'une conférence-débat à Ramonville, qu'il n'avait pas eu le temps, pendant ses six années de travail de thèse, de s'intéresser aux travaux de **Friot** et du réseau salariat ! Faut-il y voir la signature soit d'une déviation idéologique dextrogyre, soit d'une manifestation postmoderne d'un nouvel esprit critique universitaire (thèse délivrée par l'Université de Genève) ?

Avantages et inconvénients du DRUG: Mona Chollet rappelle que l'institution d'un revenu de base généralisé (universel et inconditionnel) :

- serait versé mensuellement non à chaque foyer mais à chaque personne, de sa naissance à sa mort, les mineurs touchant un montant plus faible que les adultes,
- serait cumulable avec les revenus d'un travail, le temps passé au travail pouvant alterner avec des périodes de non travail, selon le bon vouloir de la personne, en quelque sorte une sorte d'intermittent du travail contraint (ou du temps libéré), le temps libre étant occupé soit à ne rien faire, soit à s'adonner à ses passions non rémunérées (encore qu'un artiste occasionnel pourrait vendre ses œuvres), soit encore à travailler bénévolement dans des activités socialement utiles, seul ou à plusieurs (secours populaire, visiteurs d'hôpitaux ou de prison, cours aux enfants en difficulté, aide aux plus démunis, soutien aux pays en développement grâce aux ONG, etc.),
- supprimerait le chômage, la nation économisant alors les sommes engagées pour réaliser le "plein emploi" : cette affirmation repose sur deux entourloupes. Primo, tout comme les balayeurs ont été supprimés du vocabulaire dès lors que la novlangue les avait (re)qualifiés en "*techniciens de surface*", comment les chômeurs seront-ils dénommés puisqu'il n'y aurait plus de chômage mais qu'ils seront de fait des assistés ? Comment seront donc dénommés "ceux qui n'auront pas d'emploi" ? Des "sans-emploi" ? Auraient-ils un statut d'intermittent du travail (ou du temps "libre") ? Est-ce qu'ils ne pourraient par s'ubériser en devenant auto-entrepreneur de leur propre liberté (c.-à-d. de leur exploitation et aliénation, tout comme sont libres – c'est leur droit ! - les prostituées de faire ce qu'elles veulent de leur corps) ? Deuxio, il faudrait mettre en balance les sommes économisées avec le cout du revenu de base généralisé (cf. note 37),
- supprimerait les cadeaux fiscaux qui sont accordés aux entreprises pour les inciter à embaucher : les politiques d'exonération ou de réduction des cotisations sociales sont passées de 1.9 milliard d'€ en 1992

à 30.7 milliards en 2008 (projet de loi de financement de la SS 2013, annexe 5). En 1989, le groupe sud-coréen Daewoo avait reçu 35 millions d'€ pour bâtir en Lorraine trois usines qu'il ferma en 2002 en licenciant 1000 salariés,

- supprimerait les frais de surveillance administrative des bénéficiaires de l'aide sociale puisque le revenu de base garanti étant universel et inconditionnel, il est versé à tous et toutes, aux pauvres qui ont choisi de ne pas travailler et aux riches qui ont choisi de travailler pour gagner plus que le revenu, et qui de ce fait le financent par l'impôt.

Mona Chollet aurait pu insister sur le fait que l'attribution d'un RUG à la personne et non pas au couple d'un foyer est une mesure qui pourrait aussi militer pour l'émancipation des femmes. C'est d'ailleurs ce sur quoi insiste **Barbara Garbarczyk** sous un titre repris du "**Deuxième sexe**" de **S. de Beauvoir**, qui précisait : "*C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle ; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète*". Mais comme le travail ("l'emploi" comme l'écrivit B. Garbarczyk) n'a pas pour autant réalisé l'égalité concrète entre les sexes (discriminations à l'embauche, salaires féminins inférieurs de 25% à ceux des hommes, précarisation plus grande des femmes, retraites des femmes inférieures de 40% à celles des hommes), B. Garbarczyk poursuit : "*passer d'une société patriarcale à une exploitation salariale n'est pas synonyme d'émancipation*" (vous avez bien lu : l'exploitation n'est pas patronale ou capitaliste, mais salariale !). Alors, puisque le travail (l'emploi) ne libère pas complètement les femmes (ou autant qu'on pourrait le souhaiter), B. Garbarczyk affirme que "*seule l'obligation d'emploi serait la garante d'une possible égalité*" et dénonce "*cette vision travailliste de l'émancipation féminine [qui lui] semble peu souhaitable*" [car] "*cette vision sous-tend même un certain mépris pour les femmes qui choisissent de s'occuper de leurs enfants, et sous-estime l'énorme travail que cela représente. Elle induit une opposition entre "avoir un emploi" et "rester à la maison", comme si le fait de ne pas avoir d'emploi impliquait forcément de s'occuper uniquement du cocon familial*". Et de conclure que "*le revenu de base est un socle*" qui permet non seulement de choisir son mode de vie mais aussi "*de changer plus aisément de mode de vie si on le désire*" et de "*choisir sa propre voie vers l'émancipation*" (ainsi, garder ses enfants et vivre au foyer ferait partie selon cette féministe d'un des modes d'émancipation des femmes...), et de citer **P. Van Parijs** : "*De chacun (volontairement) selon ses capacités, à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins*" !

En France, certains proposent de financer le revenu de base soit par une hausse de la TVA, soit par une hausse de l'impôt sur les revenus du Capital et/ou par un impôt sur le patrimoine et les robots. Une certaine "gauche" associe le RUG à une défense conjointe des services publics et des prestations sociales (retraites, allocation-chômage et assurance-maladie) et certains vont même, comme **Yoland Bresson**, à proposer la création d'une nouvelle cotisation sociale pour alimenter une caisse du revenu de base, proposition la plus proche de celle du réseau salariat, parce que non fiscalisée. Mais, la propriété lucrative des moyens de production et d'échange reste épargnée : l'entreprise reste une zone de non droit citoyen puisque les travailleurs n'y ont pas de pouvoir décisionnel en son sein.

Baptiste Mylondo insiste sur le fait que "*le bénéficiaire d'un revenu inconditionnel étant entouré d'autres bénéficiaires [...] la valeur du temps libre croît avec le nombre de personnes avec qui il est possible de le partager*" (affirmation plutôt péremptoire). Le revenu garanti modifierait donc à la fois le rapport au travail, le rapport au temps, le rapport à la consommation ainsi que le rapport aux autres : non seulement pour tous ceux qui choisiraient soit de ne pas travailler, soit de travailler en alternance, mais aussi par effet de contagion, pour tous ceux qui continueraient de "choisir" un travail salarié contraint à temps plein. Ainsi pourraient se créer de "**nouveaux modes de socialisation**" mais aussi, selon nous, ... renforcer le danger d'un repli sur soi, notamment chez des femmes qui risqueraient d'être cantonnées au foyer, mais auquel cas, leur travail domestique serait enfin reconnu et rémunéré par le **Revenu Universel Garanti** (cf. plus haut).

Certains avec **André Gorz** (cf. note 10) ajoutent aussi que le RUG ne doit pas être compris ni comme un revenu de solidarité ni comme une forme d'assistantat social, mais comme une "**politique générative**" : s'il est suffisamment élevé, le RUG devrait alors permettre de réduire l'exploitation des travailleurs en les dotant d'un plus grand pouvoir de négociation de leurs conditions salariales d'embauche puisqu'ils pourraient "*refuser un emploi ou des conditions de travail indignes*"(cf. note 10) ou un salaire inique, grâce au matelas de sécurité procuré par leur RUG.

D'une part cet argument, ne peut être viable que si le RUG est suffisamment élevé et pourrait alors valoir pour les contrats individuels liant un salarié à son patron. Mais il sera difficilement accepté par le patronat qui se gardera bien de procurer aux syndicats un tel pouvoir lors des négociations collectives au sein d'une entreprise, d'une branche ou nationalement. D'autre part, un calcul reporté *ci-dessous* montre que les propositions de **D. de Villepin** correspondraient à un bien joli cadeau fait au patronat.

Le problème de fond n'est pas tant que le revenu de base pourrait créer de "nouveaux modes de socialisation", ce qui en soi est tout à fait désirable, mais qu'il se limite à modifier les relations humaines en surface (le sociétal) et les modes sociétaux de consommation (décroissance oblige) mais sans modifier ni la propriété lucrative ni les rapports sociaux de production et d'échange qui sont structurés autour du **travail** et de la **valeur travail**.

C'est cette question centrale du travail et du Droit collectif au travail, à la différence du droit individuel de (ne pas) travailler qui sera traitée dans la partie II, ainsi que de la valeur du travail : étant dans l'impossibilité de valider l'utilité économique et sociale du jeu et de l'oisiveté, les partisans du DRUG en revendiquent l'inconditionnalité. On verra alors qu'ils militent de fait pour une individualisation des rapports sociaux qui repose sur une éthique profondément libérale, voire libertarienne. Ne s'attaquant en rien aux fondements du capitalisme, les bénéficiaires du RUG sont maintenus comme des citoyens qui continuent d'avoir néanmoins des besoins qu'il leur faut satisfaire : ce sont essentiellement des consommateurs à qui on conseille de réduire leurs besoins au nom de la décroissance. La section III sera dédiée au Salaire qualifié à vie et au statut politique de producteur de tout-e salarié-e, proposés par le Réseau Salarial.

Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! (Partie 2)

 reseau-salariat.info/0ac0ecad7a635b04db5aaa6c9705c7c0

La question centrale du travail et de sa valeur

La partie I de cette note était centrée sur les origines historiques (ou prétendument telles) puis sur les avantages et inconvénients du Revenu de Base (RdB), qui est devenu la terminologie communément utilisée par les partisans du DRUG (**D**roit à un **R**evenu **U**niversel **G**aranti, donc inconditionnel). Ainsi cette nouvelle terminologie (RdB) permet d'évacuer un certain nombre de problématiques portant sur le travail et sa valeur, que nous allons aborder dans cette partie II.

Le travail et sa forme même :

historiquement, le mouvement ouvrier s'est organisé au sein de et contre l'exploitation capitaliste et donc contre le salariat contraint. Et **Mona Chollet** commet un glissement sémantique et un contre-sens historique en rappelant que la CGT militait en 1906 pour "**l'abolition du salariat**" (Charte d'Amiens). Il allait de soi pour les militants qu'il n'était nul besoin de préciser que ce qu'ils voulaient abolir, c'était (et cela continue d'être) le travail contraint (et le salariat qui lui est associé), mais pas le travail en soi, pour soi et pour les autres.

Car le travail, même contraint, constitue un facteur de réalisation de soi et d'intégration sociale (notamment des travailleurs immigrés par le passé), de dignité, de fierté du travail accompli et bien fait, et de considération pour ce qu'il nous fait être, à travers nos productions matérielles ou intellectuelles. D'où l'importance de la revendication du "droit au travail" qui est à l'opposé du pseudo "droit de travailler ou de ne pas travailler" : le premier affirme un droit collectif, le second pointe une liberté individuelle de travailler ou pas (rédaction qui figure dans le Traité Constitutionnel Européen de 2005), ce qui ne constitue aucunement un droit ! Aussi, la question posée par **Häni** et **Schmidt** dans leur film "*peut-il exister un droit à être obligé de faire quelque chose*" (à être obligé de travailler) est une question piège qui montre à quel niveau de perversité le libéralisme peut avoir recours dans sa dialectique machiavélique d'adaptation.

Car il s'agit bien d'adaptation à la nouvelle économie du futur : l'essentiel pour le Capital est de réduire autant que faire se peut les coûts non pas du travail (comme le MEDEF et les sociaux-libéraux se plaisent à dire), mais les coûts de production donc de la force de travail de la main d'œuvre (délocalisations vers les pays à faible niveau de vie, recours à la sous-traitance et aux travailleurs détachés, etc.) et donc du salariat. Avec la révolution en cours, certains prédisent que d'ici à 20 ans, 40% des métiers seraient impactés par le numérique, l'automatisation et la robotisation détruisant près de 3 millions d'emplois d'ici à la fin 2025. En fait, le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) évalue ce chiffre à moins de 10% des emplois qui seraient impactés, essentiellement les métiers non qualifiés et insiste sur le fait que cette révolution créera aussi des emplois qualifiés sur le long terme. Ainsi, nombre de tâches manuelles et répétitives jadis dévolues aux travailleurs vont être accomplies par des robots et la part intellectuelle et conceptuelle du travail (le *general intellect*) ira croissante. Comme cette prévision de **Marx** dans ses **Grundrisse** est en train de se réaliser, on nous bassine en nous répétant que le travail s'évanouit, qu'il disparaît ou qu'il y aura de moins en moins de travail à partager (c'est comme un gâteau) et donc que le chômage ne peut qu'augmenter : la solution préconisée par le Capital est alors de créer une société à deux vitesses, les uns ayant le droit (ou plutôt à qui on accordera le droit) de travailler sous contraintes, avec la liberté de s'épanouir en travaillant de nuit ou même le dimanche pour finir stressés par un burn-out ou un suicide, les autres ayant la liberté de ne pas travailler, mais ayant le droit de subsister avec un **revenu de subsistance** (suffisant pour subvenir à ses besoins) dénommé "revenu de base universel garanti" ou même "revenu de citoyenneté". Cela fait pompeux et cela agit comme une formule magique qui sidère les esprits les mieux formatés par le système académique et médiatique, mais qui sont moins enclins à développer un tant soit peu d'esprit critique !

Un autre angle de justification des partisans du DRUG est que la forme même du travail change et changera de

plus en plus avec l'émergence de deux types d'économie (sans parler des imprimantes 3D) : l'ESS (économie sociale et solidaire ou les SCOPs) plus horizontale, participative et démocratique (néanmoins infirmée par la faillite de la coopérative espagnole FAGOR) d'une part, et d'autre part, l'économie du partage ou de "contribution" (**Bernard Stiegler**) conduisant à l'apparition de "communs collaboratifs" (**Jeremy Rifkin**).

Cette économie collaborative est basée sur des circuits locaux courts comme les SELs, des monnaies locales mais aussi sur des plateformes numériques : financement participatif, covoiturage, troc, revente de produits d'occasion, hébergements B&B, mais aussi AirBnb, taxis p2p sur Uber, contributeur gratuit sur Wikipédia ou OpenStreetMap, évaluation gratuite d'un service payé au restaurant ou à l'hôtel sur TripAdvisor, qui témoignent d'un "désir" de rendre service aux autres et d'une nouvelle forme de lien social entre individus, mais des individus anonymes qui ne se connaissent pas. On assiste là au développement d'une nouvelle forme de travail mais dont la valeur a été finalement accaparée par de grandes entreprises au profit de leurs actionnaires pendant que leurs "travailleurs" sur statut précaire, ne bénéficient pas des mêmes protections sociales qu'un salarié classique. C'est ainsi que sur la plateforme US TaskRabbit, des milliers d'individus acceptent d'effectuer des tâches ingrates pour des revenus de misère ... afin de boucler leurs fins de mois difficiles.

Toujours est-il que pour **Yann Moulier Boutang**, "*chacun, par ses activités quotidiennes les plus anodines, participe indirectement à l'économie*", l'économie étant entendue comme les règles de vie en commun et non l'économie marchande. Sauf que ces nouvelles formes de travail individuel participent bel et bien d'une nouvelle forme d'économie marchande !

La Valeur travail :

Mona Chollet écrit que "*Marx prédisait qu'arriverait un moment où le savoir accumulé au fil de l'histoire par l'ensemble de la société serait le cœur de la création de valeur. Avec l'avènement de l'économie de l'immatériel, nous y sommes affirment ses lecteurs (les lecteurs de Marx !). [...] L'essentiel de la production de richesses se jouerait donc en dehors de l'emploi (l'emploi salarié bien sur, qui jusqu'alors était au cœur de la création de richesses). [...] Et Gorz avait bien vu que le revenu d'existence n'a de sens que s'il n'exige ni ne rémunère rien*" et qu'il *doit permettre la création de "richesses non monnayables"*. Ces phrases ne sont pas anodines car elles signent (avec le recours à **Marx**, mais sans sa terminologie !) la mort de l'emploi qui ne serait plus *le cœur de la création de valeur* et des richesses. Est mis aussi à mort par la même occasion, le salariat : dans la mesure où *le revenu d'existence ne rémunère rien* puisqu'il est attribué à tous (avec ou sans emploi), il remettrait en cause le pilier central du capitalisme, à savoir la nécessité du salariat (donc le salariat lui-même) qui lie revenu et emploi : le RUG sépare donc le *revenu* de l'*emploi* (pour reprendre la terminologie libérale des partisans du RUG) contrairement à **Friot** qui vise à la généralisation du salariat en pérennisant le lien entre travail et salaire (et non emploi et revenu).

Et **Baptiste Mylondo** lui, n'y va pas par quatre chemins : "*le revenu de citoyenneté est une mesure indispensable pour faire face aux évolutions actuelles du capitalisme. Persistance d'un chômage de masse, précarité toujours plus présente et apparition de travailleurs pauvres invitent en effet à revendiquer un droit au revenu avant même un droit au travail*" (souligné par moi). Puisqu'il est si difficile d'obtenir du patronat "le plein emploi pour tous", autant s'adapter à la situation (comme tout bon réformateur "réaliste"), et revendiquer un revenu citoyen auprès d'un Etat *ordo-libéral* qui fiscalisera le RUG en ayant recours à l'impôt puisqu'il n'est plus en mesure de maîtriser l'économie. Si ce revenu citoyen est obtenu et s'il est *suffisant*, il sera alors "*effectivement probable que son introduction s'accompagne d'une généralisation de fait du temps partiel choisi [cf. note 18 de la partie I concernant la proposition de D. de Villepin d'un revenu citoyen (lui aussi !)] ou du travail intermittent [ce qui entrainera] une baisse de l'activité économique. Compte tenu de notre surconsommation malade, une baisse de la production et de la consommation paraît au contraire souhaitable, écologiquement et socialement*".

Toujours selon **Mylondo**, "*Garantir le revenu est bien sûr un moyen de lutter contre la misère [encore heureux !] et de faire face au chômage et à la précarité [on ne voit pas trop comment puisque cela inciterait les travailleurs à travailler 2 fois moins et à devenir des intermittents ?]. Mais c'est aussi un moyen d'en finir avec la valeur travail*" (souligné par moi). Car figurez vous que c'est "*la norme du travail à plein temps qui fait naître un devoir d'achat*" [...] et qu'on "*peut légitimement supposer que la norme du travail à temps plein, imposée notamment*

par la valeur travail, contraint une large part des actifs à travailler plus qu'ils ne le souhaiteraient, les incitant de fait à vivre au dessus de leurs besoins" (les pauvres !). [...] Ainsi, "l'instauration d'un revenu de citoyenneté apparaît comme une chance de rompre avec la spirale travail-consommation-croissance et [...] permet donc une véritable décroissance. Une décroissance soutenable qui ne résulterait plus d'une vaine tentative de maintien de notre niveau de vie, mais bien d'une baisse volontaire de notre bien-être matériel pour un plus grand bien-être social".

Argumentation économique et éthique libertaire-libérale:

: puisque nous venons de parler des valeurs économiques du travail et de la force de travail, il convient de rappeler que la transformation d'une valeur d'usage en une valeur d'échange économique (au sens monétaire) est loin d'être évident, même si l'économiste libéral **Jean-Baptiste Say** estimait qu'il n'y avait pas lieu de distinguer ces deux types de valeur, alors qu'**Aristote** fut le premier à considérer qu'il y avait une rupture irréductible entre les deux.

Car, la force de travail qui participe de la création de valeur économique (donc de marchandises, c'est à dire de produits d'usage mis en vente sur un marché d'échange) doit faire l'objet d'une évaluation quantitative (soit par la croyance théocratique en "la main invisible" du marché, soit par une délibération suivie d'une décision sociale). Cette évaluation, qui conduit à définir le niveau du salaire, dérive donc d'une validation collective qui est le résultat d'un rapport de forces entre le salarié (les syndicats) et son patron (le MEDEF ou l'Etat).

Mylondo dans sa discussion avec **Harribey** (cf. note 23) demande au nom de quoi la société (l'Etat) pourrait-elle refuser de verser un revenu inconditionnel à des joueurs, si elle décide que "*jouer aux cartes avec des amis (ou boire un coup) participe de la création de valeur économique*" ? Jouer aux cartes et boire un coup sont des activités ludiques dont l'utilité sociale et la valeur d'usage sont de procurer aux joueurs du plaisir et de participer du lien social : en général, cette utilité sociale, ce plaisir et ce lien social ne sont pas monnayables sur un marché, sauf si les joueurs ont payé pour s'inscrire à un tournoi public avec distribution de prix au vainqueur, etc. Mais si les joueurs n'ont rien payé et jouent entre eux, en vase clos, en privé, il n'y a aucune raison sociale pour que la société (qui est en externalité aux joueurs) valide leur jeu personnel et privé comme activité économique sociale productrice de richesse pour la société et en rémunère les participants sous la forme d'un revenu inconditionnel.

Et puisque ces joueurs ne peuvent pas non plus auto-valider leur activité en s'isolant du reste de la société, la seule solution pour les partisans du revenu universel garanti est alors de ne plus en référer à la validation sociale et donc de décréter comme inconditionnel le versement du revenu. Nous voilà donc au faite de l'individualisme propre au système du DRUG : l'individu ayant décrété qu'il avait droit au RUG, la société a le devoir de le lui verser sans justificatif et sans contrepartie aucune (c'est là que réside l'inconditionnalité), puis une fois le revenu perçu, l'individu est libre de le dépenser comme il l'entend : "*Après, libre à chacun de faire ce qu'il veut de ce revenu et de sa vie. Certains, si tel est leur désir, choisiront de ne plus travailler, préférant une vie de loisirs à des revenus élevés. Ils seront pauvres, mais "libres" ; surtout leur pauvreté ne sera pas considérée comme l'expression d'une tare (être incapable de trouver un emploi), mais au contraire comme la marque d'un choix de vie qui se respecte comme tout autre choix de vie dans une société dans laquelle le travail ne peut plus être considéré comme une fin en soi*" (après l'égalité des chances, voici l'égalité des choix puisque tout se mesure à l'aune des choix individuels : un choix de vie "pauvre" mérite autant le respect que le choix de vie d'exploiter autrui et d'être milliardaire !).

Cette citation de **R. Chartoire** est extraite de "**L'allocation universelle**" (Sciences humaines n°260, mai 2014) et mis en exergue par **J.-M. Harribey** qui conclut : "*La société ayant accompli son devoir, les problèmes sociaux ne seraient plus sociaux puisqu'ils seraient renvoyés à la sphère privée*". On voit donc que le RUG n'est même pas une clause d'adaptation au système néolibéral, c'est une mesure d'intégration à ce système (voire une tentative de sauvegarde du système même, cf. pour rappel **K. Polanyi**, note 3 de la partie I) puisqu'il n'envisage aucunement de dépasser ou de renverser la propriété lucrative (qui diffère de la propriété d'usage) et le pouvoir du capitalisme : fondamentalement, sa philosophie profonde est d'en prolonger l'existence sous couvert de belles formules visant à "*créer de nouveaux modes de socialisation*".

Le RUG, en cherchant à garantir un accès "suffisant" à des biens et des services, s'il éradique la misère (côté bonne sœur de l'ordo-libéralisme), postule néanmoins que les individus sont des êtres de besoin qu'ils doivent satisfaire. Comment ? En consommant : en cela, il généralise la fonction du RSA (**R**evenu de **S**olidarité **A**ctive, successeur du RMI) puisqu'il autorise le cumul de revenus du travail et de minima sociaux ... La parenté entre RSA et RUG est aussi manifeste puisqu'ils sont forfaitaires et fiscalisés, même si l'attribution du RSA stigmatise les allocataires puisque son attribution dépend de critères sociaux et économiques.

Mais le RUG ignore deux aspects : i) la qualification des personnes puisqu'il évacue le travail en privilégiant le marché de l'emploi, et ii) il ignore aussi la production des biens et des services devant satisfaire ces besoins : en ne prônant que des activités productrices et d'échange de proximité (locales) qui ne suffiront pas à satisfaire tous les besoins, le DRUG risque de précariser ces derniers faute de s'attaquer à la propriété lucrative et au Capital.

Dernière critique faite au RUG : la dénégation de la qualification des personnes conduit le RUG à faire de l'emploi la forme naturelle du travail, à "naturaliser" l'emploi (comme jadis, les propriétaires qui "possédaient" de la main d'œuvre noire, "naturalisaient" l'esclavage) : en réduisant le travail à n'être que contraint, le travail en soi et pour soi devient dès lors synonyme d'aliénation et d'exploitation (le fameux "*tripalium*" antique) et l'activité "hors travail" (pendant le temps "libre") est valorisée pour devenir alors seule source de libération.

Il n'est dès lors plus besoin de libérer le travail contraint, de chercher à "**Emanciper le travail**" (**Friot**) et de lutter au sein de l'entreprise pour contester la domination du Capital : au lieu de lutter pour de meilleures conditions d'emploi, il ne reste plus qu'à s'adapter (comme tout bon réformateur "réaliste") et de hisser la "pénibilité du travail" (et le handicap ?) au premier rang de la hiérarchie des salaires, en minimisant tous les autres critères de qualification (ancienneté, responsabilités passées, concours, diplômes, etc.).

Plus n'est besoin de revendiquer pour le citoyen politique d'être aussi un citoyen économique, d'avoir le droit de décider de la valeur économique, de faire de l'entreprise un lieu de citoyenneté : celle-ci reste la propriété lucrative du patron, seul maître à bord.

A l'inverse, le salaire à vie affirme et reconnaît pour chacun la qualité d'être un acteur citoyen producteur de valeur économique, ce qui lui donne le droit de participer aux décisions qui concernent les niveaux et critères de qualification et à la maîtrise de la valeur produite, du pourquoi et du comment elle l'est. Le salaire à vie, on va le voir, se double de l'interdiction de la propriété lucrative et vise à généraliser la copropriété d'usage des entreprises (privées et publiques) et des services publics. Collectivement maître de la valeur économique, le salarié s'est aussi rendu maître de son travail, du travail. Ce sera l'objet du chapitre III de cette note.

Un salaire à vie, ça vaut mieux qu'un Revenu (de subsistance) Universel Garanti ! (Partie 3)

 reseau-salariat.info/80483a487f97bd54522976750d0b327f

Le salaire à vie qualifié associé à un statut politique de producteur (B. Friot , réseau salariat et institut européen du *salariat*) : rôle de la cotisation sociale, opposée à la fiscalité !

La partie I de cette note était dédiée à un survol historique des origines présumées du DRUG (Droit à un Revenu Universel Garanti) ainsi que de ses avantages et inconvénients déclarés. La partie II était centrée sur la question du travail et du Droit collectif au travail, à la différence du droit individuel de (ne pas) travailler, ainsi que de la valeur du travail. On a pointé alors pointé que le DRUG conduirait à une individualisation accentuée des rapports sociaux puisqu'il repose sur une éthique profondément libérale, voire libertarienne. Le RUG ne s'attaquant en rien aux fondements du capitalisme, ses bénéficiaires sont maintenus dans une citoyenneté où ils continuent d'avoir néanmoins des besoins qu'il leur faut satisfaire : ce sont essentiellement des consommateurs à qui on conseille de réduire leurs besoins au nom de la décroissance. La section III est dédiée au Salaire qualifié à vie et au statut politique de producteur de tout-e salarié-e, proposés par le Réseau Salariat.

Contrairement à la proposition réformatrice du DRUG qui nous invite à nous intégrer au fonctionnement néolibéral de la société (et donc à le perpétuer), les positions de **Friot** et de son réseau dérivent des trois piliers du programme du CNR (*les jours heureux*), que sont le statut de la Fonction publique, les statuts des services publics (EDF-GDF, etc.) et de la Sécurité Sociale , créés par trois ministres communistes (**M. Thorez**, **M. Paul** et **A. Croizat**), et qui constituaient un **Commun** déjà là, ce qui fait dire à Friot : "*nous avons déjà commencé à sortir du capitalisme*". Nous avons connu 1936, la Libération jusqu'en 1947 puis 1968, ces moments où l'histoire s'est accélérée sous l'effet des mobilisations populaires, et entre ces moments, l'histoire recule et régresse. " *Ce qu'il faut, c'est travailler à une prochaine étape d'accélération de l'histoire que seule la mobilisation populaire permet . Ce qu'il faut, c'est renouer avec les conquêtes du passé afin de les étendre* ".

Les propositions du réseau salariat nous invitent donc à nous exiler du discours médiatique qui nous plombe et nous décervelle, à lessiver nos cerveaux nécrosés, changer nos modes de représentation, remplacer les mots de la novlangue libérale par des mots qui soient au plus près des réalités sociales concrètes et de nos désirs (notre imaginaire révolutionnaire), en un mot à **changer de paradigme** : dans "***L'Enjeu du salaire***", **Friot** nous invite à nous "*libérer de la convention capitaliste du travail avec sa propriété lucrative, son marché de l'emploi et de ses forces de travail, ses marchandises à la valeur d'usage si discutable produites par des travailleurs soumis à la dictature du temps de travail et n'ayant aucune maîtrise des fins et des moyens de leur travail*". Pour se dégager de cette gangue, il faudrait :

- attribuer à chacun-e, de sa majorité jusqu'à sa mort, une qualification qui évoluera dans le temps, associée à un salaire à vie, ce qui aura comme conséquence de supprimer le marché de l'emploi (pas le marché du *travail*)
- étendre la cotisation à tout le PIB, en créant une cotisation économique qui servira à payer les salaires via une caisse de salaires (et non via un patron), et à financer l'investissement via une caisse d'investissement, sans crédit et donc sans dette.

Des salaires qualifiés à vie : l'emploi est la forme juridique (temps partiel, CDD, CDI, etc.) contemporaine d'exploitation de la force de travail qui a succédé au contrat de louage de services, au servage et à l'esclavage qui survit encore. C'est une dénomination capitaliste qui signifie que nous nous soumettons au marché - non pas du travail - mais au marché de l'emploi, pour y louer notre énergie et notre force de travail en échange d'un emploi qui sera rétribué par un propriétaire, soumis au bon vouloir d'actionnaires. Mais dans le privé, ce qui est payé par le propriétaire lucratif, ce n'est pas mon activité et mon travail, c'est l'emploi et le poste de travail, et s'il me congédie, je suis licencié, "sans emploi", au chômage.

D'ors et déjà, les fonctionnaires de la FP (et les pensionnés) n'ont pas d'emploi puisqu'ils n'ont pas (plus) d'employeurs. Jadis, nombreux étaient ceux qui pensaient que les salaires des fonctionnaires étaient pondonnés sur la valeur produite par ceux qui travaillaient dans la seule sphère marchande capitaliste, lesquels travailleurs étaient considérés comme les seuls producteurs de valeur économique.

Aujourd'hui, à peu près tout le monde (sauf les idéologues du MEDEF et les tenants du mythe du "ruissèlement") reconnaît que les fonctionnaires créent de la valeur économique non marchande dans les secteurs de l'enseignement (instituteurs, professeurs, chercheurs), de la santé (chirurgiens, docteurs, infirmiers), des services publics (crèches, transports), de l'énergie (ingénieurs, techniciens), pour la simple raison qu'ils sont payés pour ce qu'ils font. Pour certains libéraux, leur activité devrait même relever du secteur marchand, puisque *source de profits assurés*, et c'est bien pourquoi le Capital cherche à étendre son empire et à privatiser les services publics de l'énergie, de la santé, de l'enseignement, etc.

Mais qu'en est-il des "retraités" ou des mères au foyer ?

Produisent-ils de la valeur économique ? Concernant les mères au foyer (tout comme jadis les bonnes sœurs qui faisaient du bénévolat dans les hospices et qui ont été remplacées dans les années 1960 par des infirmières salariées), la réponse est simple : si elles ne remplissaient pas les tâches domestiques qu'elles remplissent à la maison, elles devraient les payer à des femmes de ménage, des cuisinières ou des nourrices, ce qui serait alors comptabilisé dans la mesure du PIB.

Mais concernant les "retraités" ? Loin d'être inactifs, ils n'ont jamais autant travaillé et n'ont jamais été aussi heureux de travailler (" *d'être occupés*"), sans avoir à passer par l'angoisse du marché de l'emploi (que les libéraux nomment marché du travail), à subir le stress et les caprices d'un employeur et sans avoir de compte à rendre à des actionnaires. Ils jubilent (en espagnol, retraite se traduit par *jubilación*) ! " *Mais reconnaissez au moins que vous êtes tout de même improductifs, même si vous êtes utiles !*" diraient Pujadas ou Francis Letellier, qui poursuivraient, la main sur le cœur : " *les retraités étant des utiles improductifs, ont tout de même droit à une retraite décente* " (cf. note 32 sur le Livre blanc du réformateur que fut **Rocard**).

Or, rappelons déjà que la pension d'un fonctionnaire est, non pas un salaire différé qu'il recevrait du fait de la **solidarité intergénérationnelle** (j'ai cotisé pour ceux qui étaient en retraite et maintenant ce sont les actifs qui cotisent pour ma retraite *d'inactif*) , mais un salaire continué et ce depuis la loi de 1853 ! Au nom de quoi cette situation, qui résulte du statut de la FP, ne pourrait elle pas être généralisée à tous les "retraités" ? Continuer le dernier salaire du nouveau "retraité" est en effet tout aussi justifié que de maintenir son dernier salaire au chômeur à la recherche d'un autre emploi ou que l'attribution d'un forfait salarial aux jeunes qualifiés cherchant un premier emploi !

La question des réformes successives des retraites engagées à la demande de la CE qui a conduit aux conclusions du COR (**C**onseil d'**O**rientation des **R**etraites) ainsi que le **CPA** (**C**ompte **P**ersonnel d' **A**ctivité) qui s'inspire du système de comptes individuels de cotisations proposé par **A. Bozio** et **T. Piketty** (système dérivé du modèle suédois de la Méthode Ouverte de Coordination - pensions), nécessiterait en soi tout un exposé.

Signalons néanmoins que le CPA figure dans la loi dite travail et qu'il partage avec le RUG la même conception individualiste de la société : celle-ci ne serait constituée que d'êtres de besoins, des *homos economicus* isolés, n'interagissant que par le biais du fric, gagné puis dépensé. " *Un compte personnel, à commencer par le plus ancien d'entre eux, le compte personnel de retraite Arrco-Agirc, construit contre le régime général de la Sécurité Sociale, asservit les travailleurs au marché de l'emploi puisque c'est la performance dans l'emploi qui alimente le compte. Plus j'ai d'emplois, et de bons emplois, plus j'ajoute des droits à des jours de repos ou de chômage, à la formation, à la retraite, à la complémentaire santé, etc. Mais alors que le régime général permet de prolonger dans la pension les meilleurs salaires, le CPA tient compte de toute la carrière, y compris les années très mal payées, et n'est donc pas attaché à la personne, mais à son parcours professionnel. [...] L'emploi, tel qu'il est vu par les capitalistes, ce n'est plus comme jadis l'emploi poste, mais l'emploi parcours. C'est pourquoi, le capitalisme financiarisé ne veut plus s'engluer dans la stabilité de postes de travail et donc lier des droits au poste de travail : il s'efforce d'obtenir des salariés les plus mobiles possible et donc lie les droits au parcours professionnel* " .

Donc, revenons en plutôt à la question du salaire à vie adossé à la qualification :

Ce que propose le réseau salariat de **Friot** (rejoint en partie par la CGT), c'est d'attribuer à partir de 18 ans (voire même 16 ans qui est l'âge légal de la fin de la scolarité obligatoire), à toute personne une qualification - dont il sera titulaire - et qui évoluera tout au long de sa vie professionnelle et qui sera délivrée par une commission (l'équivalent des commissions du Comité National du CNRS ou des commissions de spécialistes de l'Enseignement Supérieur). Cette qualification attribuée donc à la personne (pas à l'emploi-poste ni à l'emploi-parcours, donc pas aux différents postes de travail occupés) sera rétribuée pour un salaire mensuel compris entre 1500 et 6000 € (échelle de 1 à 4, qui existe déjà dans la FP, et non de 1 à 20 comme proposé par le programme "**L'Humain d'abord**" du Front de Gauche ou par la **Confédération Européenne des Syndicats** !). C'est donc le travailleur qualifié qui est payé pour sa qualification (pour son grade dans la FP) alors que dans le privé, c'est le poste de travail (l'emploi) occupé qui est payé. Et ce **travailleur** recevant un salaire aura ainsi un statut de **salarié**.

Mais il sera payé, non par son employeur, mais par une caisse de "**sécurité sociale professionnelle**" et restera titulaire de sa qualification acquise (soit à l'ancienneté, soit au choix sur décision d'une commission de qualification) tout au long de sa vie professionnelle et à la "retraite" (c'est pourquoi sa pension sera constituée par son dernier salaire correspondant à sa dernière qualification *acquise w*).

Il convient d'insister sur le glissement sémantique qui privilégie le salarié au détriment du travailleur car pour beaucoup d'entre nous qui militions jadis pour l'abolition du salariat (certes contraint), il y a là un changement de paradigme complet : le travailleur est en effet propriétaire de sa force de travail, qui n'a pas de valeur d'échange en soi, mais qu'il loue sur le marché de l'emploi et que l'employeur va rémunérer. De marchandise qu'était sa force de travail et d'objet qu'était le travailleur, il devient sujet comme salarié.

Précisons un point qui nous semble évident : cette échelle de salaires de 1 à 4 s'applique à quiconque (c.à.d. à toutes et à tous), quels que soient son genre, ses origines sociales, sa couleur de peau, qu'il ait accompli des études ou pas (de toute façon, le travail ira en s'intellectualisant). C'est donc une proposition qui institue une égalité concrète entre les salarié-e-s et qui se conjugue avec leur liberté puisqu'ils n'ont plus à se soumettre à la loi du marché de l'emploi et à la toute puissance de l'employeur. Voici enfin que peut se réaliser, "**l'égaliberté**" de **Balibar**, une **utopie** enfin **réaliste** propre à faire rêver : nul besoin d'y croire, il suffit de s'en convaincre et de se mobiliser pour l'instituer !

Comment financer ce beau rêve réaliste ? Généraliser la cotisation à tout le PIB !

Il suffirait en effet de s'inspirer de ce qui fût réalisé pour la Sécurité Sociale en 1945. Pour comprendre ce qui serait réalisable, il suffit de se reporter au tableau de fin d'article:

- en 1970, 70% du PIB provenait des salaires privés (300 milliards d'€) et publics ainsi que des cotisations sociales, tandis que 30% (300 milliards d'€) provenait du profit.
- en 2010, nous en étions à 40% du PIB pour les profits (800 milliards d'€) tandis que 60% était issu des salaires et de la protection sociale : 25% (500 milliards d'€) de salaires versés par le privé et 35% des salaires de la FP (150 milliards d'€) et des cotisations sociales (550 milliards d'€). Comparé à 1970, cela représente 10 points de moins (70% moins 60%) pour la part socialisée du PIB (salaires et protection sociale) pour un PIB de 2000 milliards d'€ actuellement, dont 200 milliards d'€ qui vont en grande partie irriguer les paradis fiscaux (pour mémoire, le déficit de la SS est de 13 milliards d'€ ...).

Alors certains, comme à ATTAC et des économistes atterrés etc., demandent à ce que le Capital soit un peu plus taxé pour en revenir à la situation de 1970. C'est bien gentil mais insuffisant : actuellement, 35% du PIB (700 milliards d'€) est alimenté par i) les salaires des fonctionnaires (**150** milliards d'€) + ii) les pensions des retraités (**250** milliards d'€) + iii) les cotisations sociales (**300** milliards d'€). Pour le réseau salariat, c'est tout le PIB qui devrait être alimenté par les cotisations afin de financer l'ensemble des salaires, de la protection sociale et des caisses d'autofinancement et d'investissement des entreprises :

Pour une échelle de salaires mensuels allant de 1 à 4, de 1500 à 6000 €, avec un salaire moyen de 2080 €, sur

une année (× par 12) et pour 50 millions de personnes âgées de plus de 18 ans et vivant en France (droit du sol), cela conduit à 1 250 milliards d'€, soit 60% du PIB (évalué à 2000 milliards d'€ en 2010) : c'est 50 milliards d'€ de plus que ce qui est affecté à l'ensemble constitué par la protection sociale (**550** milliards d'€) + les salaires des fonctionnaires (**150** milliards d'€) + les salaires du privé (**500** milliards d'€) actuellement.

Le reste du PIB (800 milliards d'€ en 2010) qui allait aux profits des entreprises sera utilisé pour cotiser : pour un PIB évalué à 2400 milliards d'€ en 2020, on pourrait imaginer par exemple (c'est bien sur à discuter) que 700 milliards d'€ (soit 30% de la valeur ajoutée) aillent à l'investissement (15% décidé par les salariés) et à l'autofinancement (15 % décidé par les salariés), tandis que 10% du PIB serait consacré à une caisse finançant les services publics. Il convient de préciser que les taux d'emprunt seraient sans intérêt et donc sans intérêt de dette à rembourser !

Il convient de noter que 700 milliards d'€ (**550** de protection sociale + **150** de salaires de la FP) sont déjà produits sans propriété lucrative ni sans mesure par le temps de travail (encore que cela se détériore sérieusement avec les techniques de *new management* visant à "rentabiliser" le secteur public).

Souvenons-nous :

1. qu'entre 1945 et 1980, le taux de cotisation aux retraites a doublé, sans baisse du salaire net mais avec augmentation du salaire brut et qu'il s'en est suivi une hausse substantielle des pensions, et
2. que lorsque les CHU ont été créés dans les années 1960, on n'a pas eu recours à un PPP (Partenariat Public Privé), ni emprunté auprès des marchés financiers ni donc remboursé à intérêt : on a augmenté le taux de cotisation maladie qui a fait affluer l'argent dans les caisses de la Sécu et subventionner l'investissement. Et
3. comment se finançaient les hôpitaux avant qu'ils ne se financent sur le marché des capitaux puisqu'il n'y a plus de hausse de cotisation ? Par la **C**aisse d'**A** mortissement de la **D**ette **S**ociale (CADS) - créée par Juppé en 1997 - et qui était alimentée par nos versements à la CRDS (**C**ontribution au **R**emboursement de la **D**ette **S**ociale).

Si on augmentait le taux de cotisation vieillesse de 26% du brut (taux actuel) à 35%, cela aurait une répercussion sur les prix qu'il faudrait financer non pas en taxant les dividendes mais en supprimant ces derniers à l'heure où les dirigeants d'entreprises et de banques s'attribuent des rémunérations éhontées (stock-options notamment).

C'est cela qu'il faut généraliser et arrêter de se lamenter selon **Friot** ! Si pour **Bourdieu**, le capitalisme est une structure de domination qui se reproduit en changeant (cf. **Brecht** "*changer pour que rien ne change*"), **Marx** pense à l'inverse le capitalisme, non comme un système, mais comme un ensemble de contradictions dans lesquelles le Capital ne maîtrise pas toutes les cartes : il nous faudrait retrouver le sens du jeu et savoir se saisir des cartes qui sont porteuses d'émancipation et qui sont les fruits de luttes révolutionnaires.

Depuis la LTI (**Lingua Tertia Imperii** ou langue du troisième Reich) de **V. Klemperer** et la **LQR** (La langue de la Cinquième République) d' **E. Hazan**, nous savons combien les pouvoirs se servent des mots pour endoctriner les esprits : la lutte des classes est aussi une lutte idéologique qui ne saurait se réduire aux nécessaires luttes contre les racismes, les sexismes, les discriminations, les inégalités et le patriarcat. Si nous ne menons pas la lutte d'idées, les Pujadas, Zémour, Finkelkraut et BHL la mènent sans nous et contre nous, et frontalement. D'autres la mènent de façon plus soft, plus subtile et plus insidieuse, sans avoir l'air de la mener consciemment. Mais tous (nous) baignent dans l'idéologie dominante des mots-maux du néolibéralisme. A nous d'être vigilants pour ressusciter l'hégémonie progressiste qui fut la nôtre, héritée de Rousseau, de 1793 et de la Commune de Paris 1871, de 1936 et du programme du CNR. Commençons déjà par abandonner les mots et les expressions de la novlangue libérale pour reformuler nos argumentations et nos revendications, en adoptant un argumentaire qui soit la traduction d'un mode de représentation alternatif au mode dominant, en remplaçant par exemple :

- "le coût du travail" par "le coût de la force de travail"
- "le marché du travail" par "le marché de l'emploi"

- "revenu différé" par "salaire continué"
- "sécurité des parcours professionnels" par "sécurité sociale attachée à la personne"
- "la recherche du plein emploi" par "réduction massive du temps d'emploi pour donner du travail à tous"
- "taxer les profits ou taxer le Capital" par "généraliser les cotisations sociales"
- "créer une banque publique d'investissement" par "socialiser toutes les banques" en les transformant en "caisses de dépôt et d'investissement"

Ainsi, pourrions-nous considérer le travail, non comme une "ressource humaine" exploitable (un "capital humain"), mais comme un moyen d'émancipation et de réalisation de soi, où pourra se réaliser concrètement une nouvelle civilisation, celle d'un travail libéré de ses contraintes.

Afin de résoudre le financement de la protection sociale, les réformateurs libéraux préconisent d'avoir recours à la fiscalité (l'impôt) en taxant les "revenus" du Capital et du Travail, sans toucher à la propriété lucrative et au système capitaliste. Pour le réseau salariat et **Friot**, la solution est bien plus simple : généraliser la cotisation sociale à l'ensemble du PIB, supprimer les rentiers et la propriété lucrative en la remplaçant par une copropriété d'usage des entreprises **communes** (ex-privées et ex-publiques) gérées par les seuls salariés et leurs utilisateurs.

Peut-on conclure par une note optimiste ? Faudrait-il supprimer l'emploi salarié et donc le salariat au motif que le travail contraint exploite et aliène celui qui est obligé de le subir pour (sur)vivre ? Cette façon de poser le problème est évidemment fautive puisque la question ne réside pas dans son apparence phénoménologique première (l'emploi salarié) mais dans son essence même (l'exploitation de la force de travail) : les canuts qui détruiraient leurs métiers à tisser supprimeraient leur outil de travail mais pas leur condition de travailleur exploité. Il en est de même du rapport salarial (abordé lors des "Nuits Debout") qui est un rapport de subordination sociale tant que les conditions de domination patriarcale et capitaliste continueront de s'exercer. On peut dépasser cette emprise obscène d'un employeur sur "son" employé (donc "son" salarié) en généralisant le salaire comme un droit nouveau à conquérir : ce faisant, cette opération de subversion change le contenu du travail même ! En se libérant, l'employé libère aussi celui qui était "son" employeur qui, n'ayant plus le statut d'employeur, n'aura plus à se soucier de la fiche de paie chaque fin de mois.

C'est donc là un projet bien plus audacieux et mobilisateur qu'un revenu de base, fut-il inconditionnel et garanti, qui se borne à cantonner l'individu dans la condition peu glorieuse de n'être qu'un Etre de besoin et de subsistance, sauf s'il a la possibilité de rejoindre la sphère de l'Avoir en gagnant plus, auquel cas il lui faudra chercher à se placer (s'employer) sur le marché des esclaves modernes. Ne vaut-il pas mieux qu'il ait la liberté de s'émanciper avec tous les autres, en se mobilisant dans la sphère du Faire et de l'Agir ?

Note rédigée de mai à juillet 2016 à Toulouse et actualisée fin janvier 2017, par :

Yves Benadhira (Réseau Salariat)

Luc Brossard (Réseau Salariat et Espaces-Marx)

Jean Casanova (Espaces-Marx)

Martine Steinmetz (Réseau Salariat et Espaces-Marx)

Odile Thouron (Réseau Salariat et Espaces-Marx)